RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Mairie de VILLABÉ

DÉCISION 2026/24
APPROUVANT LA PRESTATION DE NETTOYAGE DES VEHICULES DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Maire de Villabé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n° 18/2026 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 portant délégation générale du Conseil municipal au Maire,
VU le Code de la commande publique, permettant le recours à des entreprises adaptées,
VU l'arrêté n° 101/2026 du 3 juillet 2026 portant délégation de fonctions à Madame Nadia LIYAOUI, 4ème Adjointe, en charge à la communication et à la Parentalité,
CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'entretien régulier des véhicules de la Police municipale, afin de garantir leur bon état de propreté et de présentation dans le cadre du service public,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De confier à la société « Villabé Auto Lavage », 22 Avenue des Courtes Épluches, 91100 Villabé, la prestation de nettoyage des véhicules de la Police municipale, à savoir la Renault Mégane immatriculée DM-732-FM et le Peugeot Rifter immatriculé GJ-049-MD, aux conditions suivantes :

- Un nettoyage complet intérieur/extérieur au prix de 55 € TTC par lavage, à raison de 5 lavages complets au total pour l'ensemble des deux véhicules, sur la période du 20 juillet 2026 au 1er juillet 2027.

ARTICLE 2 : Les crédits permettant le règlement du présent contrat sont inscrits au budget de l'exercice.

ARTICLE 3 : La présente décision sera consignée dans le registre des décisions du Maire, publiée sur le site internet de la ville https://www.villabe.fr et transmise au représentant de l'Etat dans le Département de l'Essonne.

Fait à Villabé, le 21/07/2026

Pour le maire empêché
Par délégation
Nadia LIYAOUI
Adjointe au maire

MAIRIE DE VILLABÉ (ESSONNE - 91)

Karl DIRAT
Le maire
Vice-président de la
C.A Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte administratif pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
- Date de sa réception en préfecture du département de l'Essonne ;
- Date de sa publicité.

Le tribunal administratif de Versailles peut aussi être saisi par l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité administrative, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- À compter de la notification de la réponse de l'autorité administrative ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité administrative pendant ce délai.

VILLABE AUTO LAVAGE

22 AVENUE DES COURTES

EPLUCHES

91100 VILLABE

N° Siret : 805199841

N° TVA : FR 96 805199841

Objet :

la période du 20/07/2026 au 01/07/2027

MAIRIE VILLABE

34 AVENUE DU 8 MAI 1945

91100 VILLABE

Date
16/07/2026

Devis

Délai de règlement	N° de devis	Code client
	1266	MAIRIE VILLA

Code	Désignation	Qté	Prix U.	Montant HT
ABONNEMENT	FORFAIT DE 5 LAVAGES - Renault Mégane - immatriculation DM-732-FM - Peugeot Rifter - immatriculation GJ-049-MD	5,00	45,83	229,15

TVA	Taux	Base HT
1	20,00	229,15

Total HT	229,15
Total TVA	45,83
Total TTC	**274,98**

Contact : villabeautolavage@gmail.com

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités de retard de 0,5% par mois de retard.